

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail: une célébration sans envergure

DÉDIÉE à la santé et à la sécurité du travailleur, cette journée est presque passée sous silence au Gabon. Une occasion manquée pour les acteurs concernés de promouvoir la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles qui ne manquent pas.

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

COMMÉMORÉE chaque 28 avril à l'échelle planétaire, l'édition 2022 de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail a été célébrée sous le thème " Agir ensemble pour instaurer une culture positive de la sécurité et de la santé ".

À Libreville, l'événement est presque passé sous silence. Une cérémonie sans envergure, organisée hier, jeudi 28 avril 2022, par le ministère en charge du Travail et soutenue par l'Autorité administrative de la Zone économique spéciale de Nkok pour marquer l'événement. Au regard de l'importance et des enjeux de cette journée on s'attendait à une forte mobilisation des employeurs, travailleurs, syndicats et d'une réelle implication de la tutelle. Il n'en a rien été.

Or la Journée mondiale de la

sécurité et de la santé au travail constitue l'occasion pour les employeurs et, plus généralement tous les acteurs concernés de se pencher sur les problèmes liés à la sécurité et à la santé des travailleurs. Mieux, de mener des actions de sensibilisation sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles qui, au regard des chiffres, constituent un véritable problème, surtout en cette veille de la fête du 1er-Mai. Si les chiffres au niveau national ne nous ont pas été livrés par la Direction générale de la sécurité et de la santé au travail, les statistiques mondiales concernant les accidents au travail sont alarmantes et montrent que la question n'est pas à prendre avec légèreté.

Selon des estimations conjointes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation internationale du travail (OIT), les maladies professionnelles sont à l'origine de 81 % des décès liés au travail. Environ 2,9 millions de travailleurs meurent chaque année à cause d'accidents du travail et des maladies professionnelles et au moins 402 millions sont victimes d'accidents non mortels. Les longues heures de travail, l'exposition au gaz et fumées figurent parmi les principaux facteurs de risque à l'origine du plus grand nombre de décès constatés dans le monde du travail.

La mortalité au travail n'est



Photo: DR

Visite des stands par les responsables de la DGSST et de la ZES, hier à Nkok.

pourtant pas une fatalité. Les risques d'accidents et des maladies professionnelles pourraient être réduits à condition que les entreprises se penchent véritablement sur la prévention. Il s'agit là d'un combat ancien de l'OIT et des syndicats qui plaident pour le respect des conventions traitant du droit à la santé et à la sécurité des travailleurs.

Selon Joël Ondo Ella, président de la Confédération syndicale des agents publics, parapublics et privés (Cosynap), " la santé et la sécurité des travailleurs sont un droit conféré à tous les travailleurs du monde, appuyé par l'OIT. Au Gabon, le respect de ce droit varie selon les entreprises. Or la santé et la sécurité au travail est un concept qui doit être intégré pour la

productivité de l'entreprise et pour minimiser les risques liés aux maladies professionnelles. Selon que les entreprises s'installent au Gabon, il est important que les garants de la norme, à savoir l'inspection du travail et les comités de santé et de sécurité au travail s'assurent que ce droit soit appliqué dans l'ensemble des entreprises au Gabon ".Vaste chantier.

Encore du chemin à parcourir

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

LA sécurité et santé au travail n'est pas la chose la mieux partagée dans l'environnement gabonais. Comme le montrent de nombreux rapports ces dernières années. "La politique de santé et de sécurité au travail a pour objectif de limiter les risques professionnels tout en améliorant les conditions de travail de l'ensemble des salariés. Toutes les activités professionnelles comportent des risques à des degrés différents (accidents

ou maladies)", explique officiel-prevention.com. Le gouvernement, au travers de certaines dispositions et du ministère du Travail, et des structures comme la CNSS (qui a créé en 2018 la Direction générale de la prévention des risques professionnels) font régulièrement de la sécurité et santé au travail leur cheval de bataille. Sauf qu'entre les paroles et les actes, la mise en place (pourtant nécessaire) des Comités de sécurité et de santé au travail (CSST) est trop souvent laborieuse. Quant elle est simplement ignorée dans certaines entreprises. Selon

Beks consulting Gabon, 90% des entreprises échouent dans l'installation et l'animation de leur CSST. Pour certaines raisons. Il y a dans 80% des cas, un complexe d'infériorité ou de supériorité qui crée une tension dans l'instance, le QHSE avec de très forts pouvoirs qu'il conserve malgré la mise en place du CSST, les élus qui sont condamnés à être des assistants sans avoir la capacité de proposer ou de participer réellement (car n'étant pas suffisamment formés), le chef d'entreprise ne voulant pas s'impliquer et ne jouant pas le jeu (pas de réunions, etc).

Fête du Travail: dimanche 1er mai férié, chômé et payé

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail porte à la connaissance des employeurs et travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret N° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, la journée du 1er mai 2022 marquant la "Fête du Travail" est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.